

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ATTIJARI BANK

Siège Social : 24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Attijari Bank publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 15 avril 2022. Ces états sont accompagnés du rapport des Commissaires aux Comptes Mr Mohamed LOUZIR et Mr Nouredine HAJJI.

ATTIJARI BANK
BILAN CONSOLIDE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
				Montant	%
ACTIF					
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	1 353 723	1 803 052	(449 329)	(25%)
Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	272 997	117 909	155 088	132%
Créances sur la clientèle	(1-3)	6 859 277	6 490 734	368 543	6%
Portefeuille-titres commercial	(1-4)	844 545	542 381	302 164	56%
Portefeuille d'investissement	(1-5)	1 076 121	791 954	284 167	36%
Titres mis en équivalence	(1-5)	39	38	1	4%
Valeurs immobilisées	(1-6)	147 118	142 975	4 143	3%
Goodwill		507	603	(96)	(16%)
Autres actifs	(1-7)	453 312	443 160	10 152	2%
TOTAL ACTIF		11 007 639	10 332 806	674 833	7%
PASSIF					
Banque Centrale, CCP	(2-1)	400 209	287 079	113 130	39%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(2-2)	20 098	326 971	(306 873)	(94%)
Dépôts et avoirs de la clientèle	(2-3)	8 384 713	7 603 449	781 264	10%
Emprunts et ressources spéciales	(2-4)	323 717	407 824	(84 107)	(21%)
Autres passifs	(2-5)	884 740	778 157	106 583	14%
Impôt différé Passif	(2-6)	711	711	0	0%
TOTAL PASSIF		10 014 188	9 404 191	609 997	6%
TOTAL INTERETS MINORITAIRES		49 160	42 911	6 249	15%
CAPITAUX PROPRES					
	(3)				
Capital		203 710	203 710	(0)	(0%)
Réserves		356 667	346 068	10 599	3%
Autres capitaux propres		3 646	3 646	0	0%
Résultats reportés		213 937	192 229	21 708	11%
Résultat de la période		166 331	140 051	26 280	19%
TOTAL CAPITAUX PROPRES		944 291	885 704	58 587	7%
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		11 007 639	10 332 806	674 833	7%

ATTIJARI BANK
ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
				Montant	%
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>	(4-1)				
Cautions, avals et autres garanties données		566 118	602 935	(36 817)	(6%)
Crédits documentaires		392 323	232 500	159 823	69%
Actifs donnés en garantie		400 000	170 000	230 000	135%
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 358 441	1 005 435	353 006	35%
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>	(4-2)				
Engagements de financement donnés		345 126	477 644	(132 518)	(28%)
Engagements sur titres		38	38	0	0%
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		345 164	477 682	(132 518)	(28%)
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>	(4-3)				
Engagements de financement reçus		610 116	686 477	(76 361)	(11%)
Garanties reçues		2 995 194	2 383 722	611 472	26%
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		3 605 309	3 070 199	535 110	17%

ATTIJARI BANK
ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
PERIODE DU 01 JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2021
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	Exercice 2021	Exercice 2020	Variation	
				Montant	%
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE					
Intérêts et revenus assimilés	(5-1)	577 872	607 904	(30 032)	(5%)
Commissions (en produits)	(5-2)	127 371	109 672	17 699	16%
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(5-3)	117 939	116 516	1 423	1%
Revenus du portefeuille d'investissement	(5-4)	73 657	53 934	19 723	37%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		896 839	888 026	8 813	1%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE					
Intérêts courus et charges assimilées	(5-5)	(305 460)	(342 663)	37 203	(11%)
Commissions encourues		(9 582)	(7 055)	(2 527)	36%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		(315 042)	(349 718)	34 676	(10%)
Produits des autres activités	(5-6)	106 640	99 424	7 216	7%
Charges des autres activités	(5-7)	(87 381)	(93 840)	6 459	(7%)
PRODUIT NET BANCAIRE		601 056	543 892	57 164	11%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif		(25 817)	(30 781)	4 964	(16%)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		105	1 828	(1 723)	(94%)
Autres produits d'exploitation	(5-8)	12 635	16 567	(3 932)	(24%)
Frais de personnel	(5-9)	(203 728)	(167 366)	(36 362)	22%
Charges générales d'exploitation	(5-10)	(81 587)	(75 052)	(6 535)	9%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(19 632)	(13 900)	(5 732)	41%
RESULTAT D'EXPLOITATION		283 034	275 188	7 846	3%
Quote-part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		4	(38)	42	(110%)
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(26 323)	(18 216)	(8 107)	45%
Impôt sur les bénéfices		(66 937)	(85 882)	18 945	(22%)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		189 776	171 052	18 724	11%
Part de résultat revenant aux minoritaires		(7 843)	(5 526)	(2 317)	42%
RESULTAT NET CONSOLIDE DE LA PERIODE DU GROUPE		181 933	165 526	16 407	10%
Solde en gain/ perte provenant des éléments extraordinaires	(5-11)	(15 602)	(25 475)	9 873	(39%)
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES DU GROUPE		166 331	140 051	26 280	19%
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en DT)	(5-12)	4,1	3,4	0,7	20%
RESULTAT DILUE PAR ACTION (en DT)	(5-12)	4,1	3,4	0,7	20%

ATTIJARI BANK
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
PERIODE DU 01 JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2021
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
				Montant	%
Flux d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		784 042	769 422	14 620	2%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(366 013)	(353 424)	(12 589)	4%
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(9 864)	(7 095)	(2 769)	39%
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(404 526)	(247 422)	(157 104)	63%
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		785 688	527 493	258 195	49%
Titres de placement		(247 969)	9 661	(257 630)	(2667%)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(225 916)	(179 993)	(45 923)	26%
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		29 428	28 241	1 187	4%
Impôt sur les bénéfices		(70 891)	(112 183)	41 292	(37%)
Total Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		273 979	434 700	(160 721)	(37%)
Flux d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		73 978	60 482	13 496	22%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(284 097)	12 954	(297 051)	(2293%)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(23 518)	(21 920)	(1 598)	7%
Total Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		(233 637)	51 516	(285 153)	(554%)
Flux de financement					
Remboursement d'emprunts		(27 124)	(66 634)	39 510	(59%)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(15 545)	(7 876)	(7 669)	97%
Dividendes		(107 744)	(762)	(106 982)	14040%
Total Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement		(150 413)	(75 272)	(75 141)	100%
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(110 071)	410 944	(521 015)	-
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		1 247 331	836 387	410 944	49%
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	(6)	1 137 260	1 247 331	(110 071)	(9%)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETEES AU 31 Décembre 2021

I. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du groupe Attijari Bank sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :

- ✓ la norme comptable générale (NCT 1);
- ✓ les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- ✓ les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- ✓ la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38); et
- ✓ les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et libellés en milliers de Dinars tunisiens.

II. PERIMETRE, METHODES ET REGLES DE CONSOLIDATION

1. Périmètre

Le périmètre de consolidation du groupe Attijari Bank comprend :

- ✓ la société mère : Attijari Bank;
- ✓ les filiales : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif ; et
- ✓ les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable.

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes NC35 à NC37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes des sociétés.

2. Méthodes de consolidation

2.1 Sociétés consolidées par intégration globale

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que la banque détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

2.2 Sociétés mises en équivalence

Les sociétés sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, de la participation au processus d'élaboration des politiques, de l'existence de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise détenue, de l'échange de personnel dirigeant, de fourniture d'informations techniques essentielles. L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, par le biais de filiales, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

3. Règles de consolidation

3.1 Coût d'acquisition des titres, goodwill et écart d'évaluation

3.1.1 Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur exclusion faite des frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition sont inclus dans le coût.

3.1.2 Ecart de première consolidation

L'écart de première consolidation correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé en écart d'évaluation et goodwill.

(a) Écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond aux différences entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

(b) Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis. Il est comptabilisé en tant qu'actif et amorti linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Le goodwill négatif correspond à l'excédent de la part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis sur le coût d'acquisition. Le Goodwill négatif est amorti en partie ou en totalité sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou sur la durée résiduelle moyenne d'amortissement des actifs non monétaires amortissables identifiables acquis. Le reliquat, s'il y en a, est comptabilisé immédiatement en résultat.

3.2 Opérations réciproques et opérations internes

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou d'une mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

4. Autres principes comptables d'évaluation et de présentation

4.1. Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

4.2. Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe 2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe 3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe 4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Taux de provision

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains	20%
- Actifs préoccupants	50%
- Actifs compromis	100%

4.3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars ainsi que les créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

4.4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

4.5 Provision collective

Conformément à la circulaire aux banques BCT N°91 -24 du 17 Décembre 1991 modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012 telle que modifiée par la circulaire 2021-01 du 11 janvier 2021 et par la circulaire 2022-02 du 04 mars 2022 dont les dispositions sont applicables à l'exercice 2021 et les exercices ultérieurs, la banque a constitué au titre de l'année 2021 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1).

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie de détermination des provisions collectives prévue par la circulaire aux banques et aux établissements financiers n° 2022-02 du 04 mars 2022.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes, par segment de clientèle et par secteur d'activité;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe de contreparties, lequel taux est estimé sur un historique de 5 ans ; année 2020 et année de référence exclues. Ce taux correspond aux risques additionnels de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 de l'année N-1. Les risques additionnels étant calculés à partir des aggravations annuelles de classe (engagement 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année N).
- En application de la nouvelle méthodologie, les taux de migration historiques du groupe de contreparties sont majorés par les facteurs d'ajustement « Δ_{gi} » suivants :

Groupe de contreparties	Δ_{gi}
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	5,00%
Industries mécaniques et électriques	4,00%
Oléifacteurs	1,25%
Industries agroalimentaires	1,25%
Industries pharmaceutiques	1,00%
Autres industries	3,50%
BTP	5,00%
Tourisme	9,00%
Agences de voyage	7,75%
Agence de location de voitures	7,50%
Promotion immobilière	5,00%
Exportateurs d'huile d'olive	1,00%
Commerce	1,50%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	1,00%
Autres services	2,75%
Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	5,00%
Autres organismes publics	1,50%
Particuliers	
Particuliers du secteur privé : Crédits logements	1,50%
Particuliers du secteur privé : Crédits à la consommation	2,00%
Particuliers du secteur public : Crédits logements	1,00%
Particuliers du secteur public : Crédits à la consommation	1,50%

- L'application des taux de provisionnement standards « TP_{gi} » qui se présentent comme suit :

Groupe de contreparties	TP _{gi}
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	30%
Industries mécaniques et électriques	30%
Oléifacteurs	30%
Industries agroalimentaires	30%
Industries pharmaceutiques	30%
Autres industries	30%
BTP	30%
Tourisme	30%
Agences de voyage	30%
Agence de location de voitures	30%
Promotion immobilière	25%
Exportateurs d'huile d'olive	30%
Commerce	30%
Santé	30%
Télécom et TIC	30%
Autres services	30%
Contreparties publiques	30%
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	30%
Autres organismes publics	30%
Particuliers	30%
Particuliers du secteur privé : Crédits logements	15%
Particuliers du secteur privé : Crédits à la consommation	30%
Particuliers du secteur public : Crédits logements	15%
Particuliers du secteur public : Crédits à la consommation	30%

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels. L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

Les dotations aux provisions complémentaires comptabilisées en 2021 à ce titre s'élèvent à 6 672 KDT amenant le total des provisions collectives à 55 326 KDT.

4.6 Provision additionnelle

Selon les dispositions de la circulaire BCT n°2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans
 - 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
 - 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.
- L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêté des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4.

L'application de cette circulaire a fait dégager un stock de provision de 80 724 KDT au 31/12/2021 dont une dotation additionnelle nette de 3 768 KDT au titre de l'exercice 2021.

4.7 Portefeuille-titres

Les titres de participation souscrits par le groupe sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

- Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Titres d'investissement

A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Les moins-values latentes ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

4.8 Valeurs immobilisées

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors T.V.A. récupérable et amorties linéairement aux taux suivants :

- Construction	5%
- Matériel de transport	20%
- Matériel informatique	15%
- M.M.B.	10%
- A.A.I.	10%
- Logiciels	20%
- Global bancaire	14,30%

Le siège social est amorti selon l'approche par composants qui consiste à amortir séparément chacun des éléments constitutifs importants selon un taux d'amortissement approprié, ainsi le nouveau siège est amorti comme suit :

- Gros œuvres	2%
- Installation fixe	5%
- Aménagement	7%

Par ailleurs, les charges à répartir sont résorbées linéairement en appliquant les taux suivants :

Charges à répartir hors frais d'émission des emprunts	33%
Frais d'émission des emprunts	14,30%

4.9 Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés à la date de clôture sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés.

4.10 Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale.

4.11 Comptabilisation des revenus sur prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à l'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à l'arrêté des états financiers fait l'objet de régularisation.

4.12 Comptabilisation des charges sur les dépôts de la clientèle

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectué par la clientèle, et ce conformément à la circulaire de la BCT n° 91- 22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.
- Les intérêts sur bons de caisse servis à la clientèle font l'objet de régularisation à l'arrêté des états financiers.
- Les intérêts sur comptes spéciaux d'épargne sont positionnés trimestriellement.

4.13 Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2021 sont déduits du résultat.

4.14 Règle de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2021 sont rajoutées au résultat.

4.15 Notification contrôle social

La banque a reçu courant le mois de décembre 2020 une notification de contrôle social. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise au 31/12/2021.

4.16 Présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés et publiés par la banque au 31 décembre 2021, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2020 que celles relatives à l'année 2021.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du groupe Attijari Bank se présente comme suit :

Société	31/12/2021				31/12/2020		
	Nature	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de conso	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de conso
Attijari Bank	Mère	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Attijari Leasing	Filiale	62,29%	64,14%	IG	62,29%	62,29%	IG
Attijari Assurance	Filiale	55,00%	55,00%	IG	55,00%	55,00%	IG
Attijari Intermédiation	Filiale	99,99%	99,99%	IG	99,99%	99,99%	IG
Attijari Recouvrement	Filiale	99,92%	99,92%	IG	99,92%	99,92%	IG
Attijari Sicar	Filiale	76,80%	76,55%	IG	76,80%	76,55%	IG
Attijari Gestion	Filiale	99,88%	99,88%	IG	99,88%	99,88%	IG
Attijari Immobilière	Filiale	99,98%	99,98%	IG	99,98%	99,98%	IG
Attijari Finance	Entreprise associée	24,94%	24,94%	ME	24,94%	24,94%	ME
Attijari Obligataire Sicav	Entreprise associée	0,01%	0,01%	ME	0,01%	0,01%	ME

IG : Intégration Globale

ME : Mise en équivalence

NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDE

NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF

NOTE 1-1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2021 un solde de 1 353 723 KDT contre 1 803 052 KDT au 31 décembre 2020, soit une diminution de 449 329 KDT.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020
Caisse Dinars	80 269	76 738
Caisse Devises	12 352	10 270
Avoirs auprès des transporteurs de fonds	8 532	11 073
Banque Centrale comptes ordinaires	773 213	1 155 442
Placements auprès de la banque centrale	479 653	549 731
Créances rattachées	13	0
Centres de chèques postaux et TGT	146	90
Provisions sur caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(455)	(292)
Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1 353 723	1 803 052

NOTE 1-2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2021 un solde de 272 997 KDT contre 117 909 KDT au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 155 088 KDT.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020
Créances sur banques non résidentes	52 719	30 796
Créances sur les banques résidentes	150 462	27 151
Créances sur les établissements financiers	70 252	60 388
Créances rattachées sur établissements bancaires et financiers	6	15
Provisions sur les établissements bancaires et financiers	(441)	(441)
Total Créances sur les établissements bancaires et financiers	272 997	117 909

NOTE 1-3 : Créances sur la clientèle

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2021 un solde de 6 859 277 KDT contre 6 490 734 KDT au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 368 543 KDT.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020
Comptes débiteurs		
Comptes débiteurs de la clientèle	344 426	341 686
Créances rattachées	11 385	10 536
Total comptes débiteurs	355 811	352 222
Autres concours à la clientèle		
Portefeuille crédits	6 780 006	6 423 322
Avance sur C.T, B.C et autres produits financiers	11 501	9 779
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	49 185	49 459
Impayés	83 742	70 812
Créances immobilisées douteuses ou litigieuses	368 425	332 655
Provisions pour créances douteuses	(731 821)	(706 074)
Agios réservés	(96 065)	(94 286)
Créances rattachées	19 168	33 183
Total autres concours à la clientèle	6 484 142	6 118 850
Crédits sur ressources spéciales	19 324	19 662
Total créances sur la clientèle	6 859 277	6 490 734

NOTE 1-4 : Portefeuille-titres commercial

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2021 un solde de 844 545 KDT contre 542 381 KDT au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 302 164 KDT.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020
Bons de trésor	679 812	405 002
Autres titres de placement	161 855	136 667
Provisions sur titres de placement	(7 175)	(7 278)
Créances rattachées	10 053	7 990
Total Portefeuille-titres commercial	844 545	542 381

NOTE 1-5 : Portefeuille d'investissement

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2021 un solde de 1 076 121 KDT contre 791 954 KDT au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 284 167 KDT.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020
<i>Titres d'investissement</i>		
BTA Investissement	946 168	666 428
Obligations	7 007	6 813
Créances rattachées	36 125	26 907
Provisions sur BTA Investissement	(38)	(50)
Total des titres d'investissement	989 263	700 098
<i>Titres de participation</i>		
Titres de participation libérés	101 242	107 212
Provisions pour dépréciation titres	(17 097)	(17 136)
Créances rattachées	2 713	1 780
Total des titres de participation	86 859	91 856
Total Portefeuille d'investissement	1 076 121	791 954

NOTE 1-5 : Titres mis en équivalence

Le poste « Titres mis en équivalence » comprend la quote-part d'Attijari Bank dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 39 KDT au 31 décembre 2021. Ce poste se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020
ATTIJARI FINANCE	20	17
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	19	21
Total Titres mis en équivalence	39	38

NOTE 1-6 : Valeurs immobilisées

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2021 un solde de 147 118 KDT contre 142 975 KDT au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 4 143 KDT.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020
Constructions	59 050	63 261
Agencements, Aménagements et Installations	18 195	14 267
Terrains	8 798	8 151
Logiciels de base	16 330	5 146
Matériel Informatique	16 620	11 631
Matériel & Mobilier	5 282	5 288
Matériel Roulant	1 089	1 137
Autres Immobilisations	27 468	35 467
Provisions pour dépréciation d'immobilisations	(5 714)	(1 373)
Total Valeurs immobilisées	147 118	142 975

NOTE 1-7 : Autres actifs

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2021 un solde de 453 312 KDT contre 443 160 KDT au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 10 152 KDT.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020
Crédits directs et avances au personnel	319 825	297 676
Débit à régulariser et divers	71 253	76 661
Prêts sur fonds social	8 302	8 263
Créances prises en charge par l'Etat	2 200	2 934
Etat, impôts et taxes	7 457	17 520
Charges payées ou comptabilisées d'avance	32 631	27 389
Débiteurs divers	16 134	13 716
Dépôts et cautionnements	5 172	7 115
Provisions sur autres actifs	(9 663)	(8 114)
Total Autres actifs	453 312	443 160

NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF

NOTE 2-1 : Banque centrale, CCP

Le poste Banque centrale et CCP accuse au 31 décembre 2021 un solde de 400 209 KDT contre un solde de 287 079 KDT au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 113 130 KDT.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020
Appel d'offre	400 000	287 000
Dettes rattachées Banque Centrale et CCP passif	209	79
Total Banque centrale et CCP passif	400 209	287 079

NOTE 2-2 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2021 un solde de 20 098 KDT contre 326 971 KDT au 31 décembre 2020, soit une diminution de 306 873 KDT.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020
Banques résidentes	8	255 608
Banques non résidentes	8 789	63 516
Etablissements financiers	11 289	7 837
Dettes rattachées	13	10
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	20 098	326 971

NOTE 2-3 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2021 un solde de 8 384 713 KDT contre 7 603 449 KDT au 31 décembre 2019, soit une augmentation de 781 264 KDT.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020
Dépôts à vue	3 951 626	3 581 135
Comptes d'épargne	2 812 646	2 595 950
Bons de caisse	564 755	541 616
Comptes à terme	420 222	368 359
Autres produits financiers	108 459	69 912
Certificats de dépôts	121 000	147 000
Autres sommes dues à la clientèle	376 509	265 555
Dettes rattachées	29 497	33 922
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	8 384 713	7 603 449

NOTE 2-4 : Emprunts et ressources spéciales

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2021 un solde de 323 717 KDT contre 407 824 KDT au 31 décembre 2020, soit une diminution de 84 107 KDT.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts obligataires	90 264	123 994
Autres Fonds empruntés	156 908	150 303
Ressources spéciales	70 529	86 074
Dettes rattachées	6 015	47 453
Total Emprunts et ressources spéciales	323 717	407 824

NOTE 2-5 : Autres passifs

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2021 un solde de 884 740 KDT contre 778 157 KDT au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 106 583 KDT.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020
Créditeurs divers	143 201	91 805
Charges à payer	91 308	92 859
Crédit à régulariser et divers	581 102	529 626
Exigibles après encaissement	40 768	29 789
Impôts et taxes	28 362	34 078
Total Autres passifs	884 740	778 157

NOTE 2-6 : Impôts différés Passif

Les passifs d'impôts différés s'élèvent à 711 KDT au 31 décembre 2021. Ce passif d'impôt différé provient essentiellement de l'impôt différé sur les éliminations des dépréciations et des provisions internes.

NOTE 3 : Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2021 à 203 710 KDT composé de 40 741 997 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité. Les contributions de chaque société faisant partie du périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit au 31/12/2021 :

		OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT 2020	DIVIDENDES	V° FONDS SOCIAL	V° POURCENTAGE D'INTERET	RETRAIT DE CONSO	RÉSULTAT	CLOTURE
ATTIJARI BANK	Capital	203 710	-					-	203 710
	Réserves	520 436	129 578	(105 108)	166			-	545 072
	Résultat	129 578	(129 578)					154 432	154 432
ATTIJARI FINANCE	Réserves	(197)	(39)					-	(236)
	Résultat	(39)	39					3	3
ATTIJARI GESTION	Réserves	117	535	(515)				-	137
	Résultat	535	(535)					1 026	1 026
ATTIJARI IMMOBILIERE	Réserves	(1 076)	(469)					-	(1 545)
	Résultat	(469)	469					(404)	(404)
ATTIJARI INTERMEDIATION	Réserves	(759)	688	123				-	52
	Résultat	688	(688)					(122)	(122)
ATTIJARI LEASING	Réserves	16 694	1 880	14		670		-	19 258
	Résultat	1 880	(1 880)					4 423	4 423
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	Réserves	(10)	1					-	(9)
	Résultat	1	(1)					1	1
ATTIJARI RECOUVREMENT	Réserves	144	925	90			(932)	-	227
	Résultat	925	(925)					(32)	(32)
ATTIJARI SICAR	Réserves	(1 844)	2 650	(2 252)				-	(1 446)
	Résultat	2 650	(2 650)					806	806
ATTIJARI ASSURANCE	Réserves	8 438	4 302					-	12 740
	Résultat	4 302	(4 302)					6 198	6 198
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	Capital	203 710	-					-	203 710
	Réserves	541 943	140 051	(107 648)	166	670	(932)	-	574 250
	Résultat	140 051	(140 051)					166 331	166 331

NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE

NOTE 4-1 : PASSIFS EVENTUELS

- Les cautions, avals et autres garanties données présentent au 31 décembre 2021 un solde de 566 118 KDT contre 602 935 KDT au 31 décembre 2020.
- Les crédits documentaires s'élèvent à 392 323 KDT au 31 décembre 2021 contre 232 500 KDT au 31 décembre 2020.
- Les actifs donnés en garantie s'élèvent à 400 000 au 31 décembre 2021 contre 170 000 KDT au 31 décembre 2020.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020
Cautions, avals et autres garanties données	566 118	602 935
Crédits documentaires	392 323	232 500
Actifs donnés en garantie	400 000	170 000
Total Passifs éventuels	1 358 441	1 005 435

NOTE 4-2 : ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements donnés présentent un solde de 345 164 KDT au 31 décembre 2021 contre 477 682 KDT au 31 décembre 2020.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020
Engagements de financement donnés	345 126	477 644
Engagements sur titres	38	38
Total Engagements donnés	345 164	477 682

NOTE 4-3 : ENGAGEMENTS RECUS

Les engagements reçus correspondent à des engagements de financement reçus et à des garanties reçues des banques et de la clientèle.

Ces engagements représentent un solde de 3 605 309 KDT au 31 décembre 2021 contre 3 070 199 KDT au 31 décembre 2020.

NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT CONSOLDE

LES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

Le total des produits d'exploitation bancaire est passé de 888 026 KDT au 31 décembre 2020 à 896 839 KDT au 31 décembre 2021, enregistrant ainsi une progression de 8 813 KDT.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés ;
- Commissions en produits ;
- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ;
- Revenus du portefeuille titres d'investissement.

NOTE 5-1 : Intérêts et revenus assimilés

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2021 un solde de 577 872 KDT contre 607 904 KDT au 31 décembre 2020, soit une régression de 30 032 KDT.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	2 799	4 997
Opérations avec la clientèle	553 594	578 477
Autres intérêts et revenus assimilés	21 478	24 430
Total intérêts et revenus assimilés	577 872	607 904

NOTE 5-2 : Commissions (en produit)

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2021 un solde de 127 371 KDT contre 109 672 KDT au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 17 699 KDT.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020
Commissions sur gestion de compte et autres services financiers	33 108	48 499
Commissions sur moyens de paiement	59 040	25 449
Commissions sur opérations de crédits	20 323	23 043
Commission sur opérations internationales	7 574	11 094
Commissions sur autres opérations bancaires	7 326	1 587
Total Commissions	127 371	109 672

NOTE 5-3 : Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2021 un solde de 117 939 KDT contre 116 516 KDT au 31 décembre 2020, soit une hausse de 1 423 KDT.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020
Gain net sur opérations de change	65 922	66 738
Gain net sur titres de placement et transaction	52 029	49 953
Dotation aux provisions sur titres de placement	(12)	(175)
Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	117 939	116 516

NOTE 5-4 : Revenus du portefeuille d'investissement

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2021 un solde de 73 657 KDT contre 53 934 KDT au 31 décembre 2020, soit une progression de 19 723 KDT.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020
Revenus sur titres d'investissement	69 311	47 186
Intérêts sur obligations	404	949
Dividendes	3 905	5 732
Autres revenus	37	67
Total Revenus du portefeuille d'investissement	73 657	53 934

LES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

Le total des charges d'exploitation bancaire est passé de 349 718 KDT au 31 décembre 2020 à 315 042 KDT au 31 décembre 2021, enregistrant ainsi une diminution de 34 676 KDT.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées ;
- Commissions encourues ;

NOTE 5-5 : Intérêts encourus et charges assimilées

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2021 un solde de 305 460 KDT contre 342 663 KDT au 31 décembre 2020, soit une diminution de 37 203 KDT.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020
Opérations avec les établissements bancaires, financiers et BCT	14 281	43 224
Opérations avec la clientèle	256 325	258 812
Emprunts et ressources spéciales	10 214	13 888
Autres intérêts et charges	24 640	26 739
Total intérêts encourus et charges assimilées	305 460	342 663

NOTE 5-6 : Produits des autres activités

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2021 un solde de 106 640 KDT contre un solde de 99 424 KDT au 31 décembre 2020, soit une hausse de 7 216 KDT. Elle correspond aux primes d'assurance vie.

NOTE 5-7 : Charges des autres activités

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2021 un solde de 87 381 KDT contre un solde de 93 840 KDT au 31 décembre 2020, soit une régression de 6 459 KDT.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020
Dotations aux provisions techniques d'assurance vie	87 300	91 665
Dotations / Reprises aux / des autres provisions techniques	81	2 175
Total Charges des autres activités	87 381	93 840

NOTE 5-8 : Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2021 à 12 635 KDT contre 16 567 KDT au 31 décembre 2020, soit une diminution de 3 932 KDT qui se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts sur crédits au personnel	9 884	11 048
Revenus immobiliers	194	251
Autres produits d'exploitation	2 558	5 268
Total Autres produits d'exploitation	12 635	16 567

NOTE 5-9 : Frais de personnel

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2021 un solde de 203 728 KDT contre 167 366 KDT au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 36 362 KDT.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020
Rémunérations du personnel	147 351	127 153
Charges sociales	31 327	28 590
Autres charges liées au personnel	25 049	11 623
Total Frais de personnel	203 728	167 366

NOTE 5-10 : Charges générales d'exploitation

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2021 un solde de 81 587 KDT contre 75 052 KDT au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 6 535 KDT.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020
Loyers et services extérieurs	26 505	27 038
Cotisation fonds de garantie	21 829	19 721
Frais postaux téléphone et lignes spécialisés	8 342	7 742
Annonces et insertions publicitaires	4 257	3 631
Impôts et taxes	4 344	4 737
Missions réceptions	1 054	1 023
Fournitures de bureaux	982	978
Frais du conseil et d'assemblée	840	828
Dons et cotisations	1 668	592
Documentation centrale	259	318
Frais d'actes et contentieux	728	173
Transport et déplacement	126	121
Autres	10 651	8 150
Total charges générales d'exploitation	81 587	75 052

NOTE 5-11 : Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2021 un solde de 15 602 KDT contre 25 475 KDT au 31 décembre 2020, soit une diminution de 9 873 KDT.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020
Cotisation sociale de solidarité conjoncturelle	3 954	4 651
Redevance conjoncturelle au profit du budget de l'Etat	0	9 074
Dons au profit de l'Etat	11 648	11 750
Total solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	15 602	25 475

NOTE 5-12 : Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 est de 4,1 dinars contre 3,4 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net en KDT	166 331	140 051
Nombre moyen d'actions	40 741 997	40 741 997
Résultat de base par action (en DT)	4,1	3,4
Résultat dilué par action (en DT)	4,1	3,4

NOTE 6 : NOTE SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Cette rubrique est essentiellement composée par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la Banque Centrale et du Centre des Chèques Postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 1 137 260 KDT au 31 décembre 2021 contre 1 247 331 KDT au 31 décembre 2020. Ils se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020
Liquidités et équivalents de liquidités actif	1 557 346	1 861 292
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1 354 165	1 803 345
Liquidité et équivalent de liquidité sur les banques	203 181	57 947
Liquidités et équivalents de liquidités passif	420 086	613 961
Banque centrale	408 797	606 124
Liquidité et équivalent de liquidité sur les établissements financiers	11 289	7 837
Liquidités et équivalents de liquidités	1 137 260	1 247 331

Note sur les événements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration du 25/02/2022. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

A ce titre, aucun événement postérieur au 31/12/2021 qui nécessite une note ou une modification des comptes n'est parvenu.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
DE ATTIJARI BANK

Rapport d'audit sur les états financiers consolidés

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Attijari Bank de Tunisie qui comprennent le bilan consolidé ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2021, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés, annexés au présent rapport, font apparaître un total du bilan consolidé de **11 007 639 KDT** et un bénéfice net de **166 331 KDT**.

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe Attijari Bank, **sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2021**, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit dans le contexte de l'audit des comptes consolidés annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur La note « II.4.15. Notification contrôle social » aux états financiers se rapportant à une notification de contrôle social reçue en octobre 2020. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Tunis, le 14 Mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

AMC Ernst & Young

**Cabinet M.S.Louzir , Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited**

Noureddine HAJJI

Mohamed LOUZIR